

Eclairage sur les Négociations

De Doha à Cotonou

Vol.4 No.1
Janvier-Février 2005

Sommaire

- 1 L'ACDC: perspectives pour les relations UE-Afrique du Sud et Afrique Australe
- 4 Economies tributaires des préférences et libéralisation multilatérale: impacts et options
- 6 Mise à jour sur les négociations APE
- 8 Calendrier & Publications

Editorial

A partir de 2005 et au-delà, les négociations des APE avec l'Union européenne vont s'intensifier pour les pays ACP et cela jusqu'à la fin de l'année 2007, date à laquelle ces accords rentreront en vigueur. L'expérience qu'a connue l'Afrique du Sud en négociant avec l'Union Européenne l'Accord sur le Commerce, le Développement et la Coopération, pourrait fournir des enseignements et des éclaircissements pour le moins utiles aux pays ACP, en particulier aux pays d'Afrique australe. Notre principale article souligne certaines de ces leçons.

Tant dans le cadre des négociations des APE qu'au niveau de l'OMC, les pays en développement ont fait part de leur inquiétude par rapport à l'érosion des régimes d'accès préférentiel au marché dont ils bénéficient. Notre deuxième article traite de cette problématique et propose quelques recommandations en la matière. Enfin, la section "Mise à jour sur les négociations APE" vous fait part des événements clés qui se sont déroulés dans les différentes régions ACP.

L'ACDC: perspectives pour les relations UE-Afrique du Sud et Afrique Australe

T. Bertelsmann-Scott et Peter Draper*

Le 11 Octobre 1999, l'Afrique du Sud et l'Union européenne (UE) ont signé l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération (ACDC) au terme de quatre années de négociations difficiles. Le cœur de cet accord est un programme asymétrique de libéralisation des droits de douane, complété par une enveloppe exhaustive d'aide au développement. Bien que cet accord n'ait été ratifié qu'en mai 2004, certains aspects de l'ACDC ont été provisoirement mis en œuvre avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2000. Ces cinq dernières années, cet accord est devenu le pilier des relations UE-Afrique du Sud.

Tandis que l'Afrique du Sud s'attaque aux questions de mise en œuvre et à la manière d'utiliser au mieux les dispositions de l'ACDC, ses voisins d'Afrique australe ont entamé des négociations avec l'UE dans le but de conclure des Accords de partenariat économique (APE). Les APE sont censés devenir des zones de libre échange régionales comportant un important volet de développement. Toutefois, les négociations semblent s'enliser dans des controverses pour un certain nombre de raisons:

· De nombreuses personnes redoutent que les accords de libre-échange (ALE) entre l'UE et les pays en développement et les moins avancés n'aient de graves incidences négatives sur les parties plus faibles;

· Malgré le souhait de l'UE de conclure des ALE régionaux avec l'Afrique australe, les organisations régionales sont faibles, poursuivent des buts similaires et possèdent une composition qui se chevauche. Cela a posé – et dans une certaine mesure continue à poser – un énorme problème aux pays d'Afrique australe, qui doivent décider dans quel groupement ils voudront négocier. C'est un point sur lequel nous reviendrons plus loin.

· Certains redoutent que les Etats d'Afrique australe n'aient pas la capacité d'assumer des négociations d'une telle ampleur.

Sans perdre de vue cet arrière-plan, les chercheurs, les fonctionnaires des gouvernements et les ONG rassemblés à Johannesburg, Afrique du Sud, l'an dernier, se sont penchés sur ces questions et ont tiré le bilan des relations commerciales de l'UE avec l'Afrique australe. Les observations qui suivent constituent le condensé de leurs principales constatations.

L'ACDC UE-Afrique du Sud: un modèle pour les APE d'Afrique australe?

De nombreux observateurs soupçonnent que l'expérience de la négociation de l'ACDC pourrait être riche en enseignements pour l'Afrique australe lors de ses pourparlers en cours en vue de conclure des APE avec l'UE. Les négociations Afrique du Sud-UE ont été les premières négociations commerciales internationales impliquant le nouveau gouvernement sud-africain. Pour de nombreux pays sub-sahariens, les pourparlers en vue des APE seront – à l'exception des négociations multilatérales à l'OMC – les négociations les plus importantes et les plus longues auxquelles ils participeront.

L'expérience de l'ACDC pour l'Afrique du Sud pourrait être instructive pour l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), la



Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA). L'ACDC offre une bonne base sur laquelle construire des configurations d'APE. On pourrait utiliser l'ACDC comme une référence et supposer que les APE, à tout le moins, n'auront guère une plus grande couverture, étant donné que les pays impliqués sont comparativement moins développés et devraient donc recevoir un traitement relativement plus favorable. Cependant, la Commission européenne rechigne à utiliser l'ACDC comme modèle pour les APE et n'encourage pas les Etats d'Afrique australe à les aborder sous cet angle.

Il existe des différences évidentes entre l'ACDC et les APE envisagés, telles que le fait que les services et les questions de Singapour n'ont pas été incluses dans l'ACDC mais pourraient être intégrées aux APE. De même, les APE devraient être négociés dans le contexte de l'Accord de Cotonou, accord dont l'Afrique du Sud n'est membre qu'avec un statut conditionnel.

"Il existe des différences évidentes entre l'ACDC et les APE envisagés, telles que le fait que les services et les questions de Singapour n'ont pas été incluses dans l'ACDC mais pourraient être intégrées aux APE"

Même si l'ACDC ne sert pas de modèle, les négociateurs sud-africains ont tiré de nombreuses leçons utiles de leur engagement avec l'UE quant au processus de négociations avec l'UE. L'enseignement le plus important a été qu'il fallait prendre l'initiative et de ne pas se concentrer étroitement sur le mandat de l'UE. Les partenaires de l'Afrique du Sud seraient bien avisés de profiter de cette expérience et de la mettre à profit à leur avantage.

Toutefois, ce faisant, ils se heurteront inévitablement au caractère unique de leur relation économique et politique avec l'UE par rapport à l'Afrique du Sud. A cet égard, il est essentiel de relever que l'ACDC a été négocié par un gouvernement ANC récemment porté au pouvoir dans l'Etat qui est sans doute le plus dynamique d'Afrique. A ce titre, il a pu profiter d'un degré d'influence politique (certes limité) qui ne sera peut-être pas disponible – en tout cas pas sous la même forme – aux Etats ACP.

Le volet de l'ACDC consacré au développement pourrait également fournir d'importantes indications aux pays ACP. L'approche de l'Afrique du Sud consistant à gérer activement les relations avec les donateurs et à intégrer le financement externe dans les plans de développement approuvés par le cabinet mérite d'être soulignée à cet égard. En outre, l'Accord Afrique du Sud-UE sur la science et la technologie montre qu'une attitude proactive sera la clef permettant aux ACP de retirer des avantages supplémentaires d'un APE, sans avoir à réclamer des fonds supplémentaires au titre du Fonds européen de développement (FED). Néanmoins, il existe quelques différences de poids entre la coopération au développement de l'UE en Afrique du Sud et sur le reste du continent. Ainsi, là encore, les leçons tirées en Afrique du Sud pourraient être utiles de manière générale, à condition que les Etats ACP les transposent dans le contexte de leur propre situation politique et économique.

La révision de l'ACDC: une manière d'aborder les APE?

Dans l'ACDC, les parties ont convenu de réexaminer l'accord tous les cinq ans. Bien que cela donne l'occasion de renégocier certains points, il semble que ni l'une ni l'autre partie n'envisage sérieusement de rouvrir des négociations sur la libéralisation. En revanche, la question épineuse de l'ACDC et de la SACU doit être étudiée dans un assez bref délai. Bien que le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland (BLNS) ne soient pas officiellement signataires de l'ACDC, l'accord est *de facto* un accord SACU-UE, en raison des tarifs douaniers extérieurs communs à l'union douanière. Une certaine confusion demeure quant à l'impact que cela pourrait avoir sur les APE de l'Afrique australe.

On s'attend à ce que les règles d'origine soient incluses dans la révision de l'ACDC. Si elles devaient être renégociées dans le contexte de la révision, il serait également opportun d'essayer de trancher la position des pays BLNS vis-à-vis de l'ACDC, ce qui à son tour pourrait avoir un impact spectaculaire sur les négociations de l'APE avec la SADC puisque cela laisserait l'Angola, la Tanzanie et le Mozambique seuls pour négocier un APE SADC-UE. Toutefois, tant l'ACDC que la SACU ne couvrent que le commerce des marchandises, alors que les APE incluront également les services. Vu cette différence de couverture, on peut se demander si la révision de l'ACDC pourrait devenir un moyen de régler la question de l'APE des pays BLNS.

Enseignements spécifiques tirés

Citons, parmi les enseignements tirés par les négociateurs sud-africains de la conclusion de l'ACDC, les leçons suivantes:

- Le contexte politique interne de l'UE au sein duquel se concluent les négociations joue un très grand rôle: élargissement, proposition de nouvelle Constitution, nouvelle Commission, nouveau cadre politique et financier pour 2007-2013, budgétisation éventuelle du FED, etc. En outre, il semble qu'une tendance croissante se manifeste au sein de l'UE pour s'écarter peu à peu des configurations nées de l'histoire au profit d'accords de coopération, d'association et commerciaux géographiques (régionaux ou sous-régionaux). C'est pourquoi les négociateurs des APE devraient être très sensibles à la dynamique interne de l'UE. En particulier, il n'existe aucune position unifiée au sein de l'UE entre les Etats membres – les négociateurs seraient bien avisés d'identifier des Etats partenaires sur lesquels il pourrait s'avérer utile de faire pression.

- Le libre échange à lui seul ne suffit pas pour garantir l'attrait d'un ALE, les négociateurs des APE devront se concentrer vivement sur les questions d'investissements et de coopération au développement.

- Les négociateurs des APE devront prendre l'initiative et renverser la situation à leur profit, plutôt que de se contenter de suivre la formule de négociation conçue par l'UE.

- Une compréhension très poussée et détaillée de chaque ligne tarifaire est la clef du succès des négociations.

De surcroît, un certain nombre d'enseignements génériques peuvent être retirés pour les négociations commerciales des pays ACP:

- Même s'il est vrai que le travail acharné des négociations des APE se déroulera essentiellement au niveau technique, il est extrêmement important que dans tous les pays ACP, le gouvernement et les dirigeants s'engagent le plus vigoureusement possible.

- Les négociations commerciales peuvent être écrasantes au début, de sorte que tous les pays ACP doivent identifier clairement leurs objectifs individuels dans un accord commercial avec l'UE.

- Il sera très important d'instaurer des mécanismes de coordination forts assortis de responsabilités dirigeantes claires au sein de chaque région négociant avec l'UE. Cette coordination doit se dérouler à de multiples niveaux, y compris à l'intérieur des gouvernements et des Etats.

- Il sera dans l'avantage des ACP d'investir dans des capacités d'analyse et des expertises techniques solides.

- Ces négociateurs devraient s'appuyer sur une large base de consultation, y compris sur le secteur privé. L'équipe de négociation devrait veiller

à ce que des mécanismes de dialogue public-privé soient mis en place.

Tous les pays ACP doivent veiller à ne pas s'appuyer excessivement sur l'assistance technique européenne. Manifestement, la promesse européenne de veiller à ce que les négociateurs de l'ACP soient efficacement équipés pour contester l'UE lors des négociations commerciales est ambiguë.

Bol régional de spaghettis : les allégeances multiples

L'Afrique australe comprend un certain nombre d'accords d'intégration régionaux et d'accords bilatéraux. L'appartenance à ces multiples

“Un point précis qui a besoin d'être clarifié est l'idée que les APE seront par nature axés sur le développement. Toutefois, l'UE a indiqué clairement qu'aucune ressource supplémentaire ne sera canalisée en direction des pays ACP”

groupements est susceptible de créer des conflits et en tout cas impose des coûts de transaction plus élevés aux entreprises et aux gouvernements, entre autres défis.

Ce problème est particulièrement vivace dans le contexte des négociations des APE avec l'UE. Le principal problème est causé par le chevauchement entre l'appartenance à la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) et au COMESA (Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe) où la plupart des pays qui sont membres des deux ont décidé de négocier dans le giron du COMESA.

Il semble exister un malaise persistant quant à la configuration des unités de négociation en Afrique australe. Il est évident que le processus des APE a axé l'attention sur le problème et peut-être offre un catalyseur de changement. Certes, l'embrouillamini créé par l'appartenance à des accords multiples devra être résolu au plus haut niveau politique ; néanmoins, il sera sage d'évaluer de manière pratique les implications de chaque accord et de chaque protocole individuel dans la région, afin de tirer parti de l'option qui fonctionnerait le mieux pour la région.

Certaines options ont été émises quant à la manière de rationaliser les diverses organisations régionales. Une récente étude effectuée par Christopher Stevens et Matthew Stern fournit des détails empiriques sur le potentiel d'expansion de la SACU, et conclut

que cette expansion semble plus faisable qu'on ne pouvait le penser initialement.¹ Elle constituerait un processus par étapes, commençant avec le Mozambique, mais pourrait finir par inclure tous les pays de la SADC. Cela garantirait qu'aucune scission ne se produise en Afrique australe, comme cela pourrait être le cas si les actuels membres de la SACU concluaient un accord distinct avec l'UE en opposition avec le reste de la SADC, et cela éviterait de saper de manière corrosive le protocole commercial de la SADC.

Négociations des APE

La confusion demeure quant aux objectifs et motivations de l'UE pour négocier des ALE avec les pays ACP, et la frustration fait rage quant à la manière dont les négociations sont abordées tant sous l'angle de l'UE que sous celui des ACP.

Un point précis qui a besoin d'être clarifié est l'idée que les APE seront par nature axés sur le développement. Toutefois, l'UE a indiqué clairement qu'aucune ressource supplémentaire ne sera canalisée en direction des pays ACP. Le défi consistera à trouver des moyens d'incorporer le volet « développement » dans ces accords, sans même parler de ressources supplémentaires.

C'est là que l'ACDC Afrique du Sud-UE pourrait donner l'exemple. Etant donné que l'ACDC n'a été ratifié qu'en mai 2004, la coopération économique n'a pas encore reçu à ce jour la pleine attention des deux parties. Toutefois, si l'on en croit l'expérience de l'Accord sur la science et la technologie, et pour peu que des idées novatrices similaires émergent dans ce contexte, la coopération économique pourrait avoir une véritable incidence sur le développement économique de l'Afrique du Sud. Les mêmes principes pourraient également être incorporés dans les APE.

Il est probable que les négociateurs des APE se concentreront sur les tarifs douaniers ; or, ceux-ci voient leur importance décroître à la lumière de la libéralisation multilatérale progressive. Ainsi, au-delà des tarifs douaniers, quelle devrait être la base d'un APE? Il est clair que les aspects de développement devraient comporter des questions telles que les mesures SPS et les règles d'origine incorporant le cumul régional, étant donné que celles-ci favorisent le développement et l'intégration en Afrique australe.

Tant la révision de l'ACDC que les négociations des APE offriront une occasion pour les Etats d'Afrique australe d'adopter une réflexion innovante et d'élaborer des manières novatrices de s'attaquer à leurs problèmes : le sous-développement, la pauvreté et la marginalisation mondiale.

Opportunités à saisir

En conclusion, il est possible d'identifier quelques domaines où il reste encore du travail à faire. Citons notamment les suivants:

L'expansion potentielle de la SACU:

Bien que l'étude Stevens et Stern contienne quelques indications quantitatives montrant que l'expansion de la SACU pourrait être bénéfique pour la région, ce point doit être approfondi par des évaluations qualitatives.

La révision de l'ACDC:

Bien que tant l'UE que l'Afrique du Sud se soient engagées à réviser l'ACDC, on ignore encore sur quoi pourrait porter cette révision, et toute suggestion à cet égard reste la bienvenue. Il s'agit là d'une occasion d'influer sur le débat à la source même du processus de prise de décisions.

Le volet développement de l'ACDC:

Etant donné que l'ACDC n'est pleinement opérationnel que depuis mai 2004, on ignore encore précisément quel est le potentiel d'un volet de développement présenté par un accord sur le commerce. Sur ce point, des enseignements essentiels doivent être tirés par les ACP pour ses négociations d'APE.

Règles d'origine:

Toutes les règles d'origine actuellement mises en oeuvre en Afrique australe doivent être réexaminées, harmonisées et libéralisées.

Notes

* Talitha Bertelsmann-Scott est chercheur associée à l'Institut sud-africain des Affaires internationales (SAIIA). Elle écrit à titre personnel. Peter Draper est chargé de recherche en matière de développement par le commerce au SAIIA. Le présent article est un extrait du rapport de la Conférence du SAIIA, organisée avec l'ECDPM, iLEAP et le PNUD, les 4 et 5 novembre 2004 à Johannesburg, Afrique du Sud. Un certain nombre des exposés et communications de la conférence sont disponibles à l'adresse www.saiia.org.za.

¹ www.saiia.org.za/modules.php?op=modload&name=News&file=article&sid=441

Economies tributaires des préférences et libéralisation multilatérale: impacts et options

Dr Roman Grynberg et Sacha Silva*

Depuis leur apparition à la fin des années 1960, les régimes d'accès préférentiel aux marchés pour les pays en développement ont eu une incidence profonde sur le commerce mondial et les décisions d'investissement, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Les obstacles au libre-échange mondial créent des distorsions, et ces distorsions créent à la fois des coûts et des avantages. Les avantages des préférences commerciales profitent non seulement aux marchés qu'elles protègent, mais aussi à un nombre limité, mais important, de pays en développement dont les économies sont devenues tributaires de l'accès préférentiel.

Le présent article constate que lorsque ces préférences sont érodées, le système a des effets pervers pour ceux qui étaient censés en profiter. Les engagements découlant des négociations tant du précédent Cycle d'Uruguay que de l'actuel Cycle de Doha menacent de réduire la valeur de l'accès préférentiel à court, moyen et long termes. Les économies tributaires des préférences et incapables d'être compétitives dans un marché libéralisé peuvent enregistrer des pertes importantes aux niveaux de la production, des recettes et de l'emploi. Puisque bon nombre d'entre elles cumulent des niveaux de pauvreté élevés, des marchés intérieurs limités et des secteurs d'exportation vulnérables, il est peu probable qu'elles soient à même de financer par leurs propres moyens les ajustements nécessaires. Le choc est alors tel que la libéralisation multilatérale peut faire subir à ces économies des pertes nettes. Une telle évolution, susceptible d'aggraver leur marginalisation, a poussé certains à douter de l'avantage net qu'elles peuvent retirer de leur consentement à abaisser encore les obstacles au commerce mondial.

L'impact de l'érosion des préférences

Une récente étude du Secrétariat du Commonwealth¹ estime les pertes subies par les économies tributaires des préférences. Cette étude se concentre sur deux types de pertes qui peuvent être raisonnablement estimées *a priori*: "les pertes d'incitation" (loyers des contingents/transferts de revenus) et "les pertes de compétitivité" (recettes).

L'étude examine le secteur agricole (sucre, bananes et bœuf) ainsi que le secteur du textile et des vêtements, qui sont tous les deux fortement protégés et génèrent des transferts de revenus importants pour les pays bénéficiaires. Dans l'agriculture, cette étude utilise le Modèle de simulation de politique agricole commerciale de la CNUCED (ATPSM). Trois scénarios différents sont modélisés: (a) "ambitieux" (élimination des mesures de soutien et réduction des tarifs douaniers NPF ? consolidés avec un coefficient "suisse" de 25) ; (b) texte du Président "Harbinson" ; et (c) "conservateur" (résultat de type cycle d'Uruguay, où les pays développés mettent en œuvre des réductions de 36% des tarifs

douaniers sans contingents, des réductions de 45% des subventions aux exportations et des réductions de 55% au soutien interne). Pour les textiles et les vêtements, l'étude résume un certain nombre d'études qui utilisent le modèle du Projet d'analyse globale du commerce (GTAP) pour prévoir les changements de l'offre du marché à compter du 1^{er} janvier 2005, date de la fin échelonnée de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV).

Les pertes qui en découlent sont importantes. Cette étude estime que la perte annuelle des transferts de revenus atteint au total \$1,72 milliards. Pour l'agriculture, dans le scénario "ambitieux", les pertes en matière de transferts de revenus totalisent \$402 millions: \$288 millions pour les producteurs de sucre, \$35 millions pour les producteurs de bananes, et \$78 millions pour les producteurs de bœuf. Les pertes de bien-être totalisent \$318 millions pour les économies les plus dépendantes. Les pays subissant les pertes les plus importantes (en pourcentage des recettes d'exportations agricoles) sont notamment Fidji, Maurice, le Botswana, Ste Lucie et la Guyane. Ces résultats sont étayés dans un travail récent de LMC International, qui conclut qu'au titre d'un scénario de 'réduction des prix' (chute de 38% des prix du marché de l'UE pour le sucre), la production disparaîtra entièrement dans plusieurs pays ACP.

Dans les textiles et les vêtements, la perte annuelle de transfert de revenus est de \$1,32 milliards; près de trois fois celle de l'agriculture, ce qui traduit tant la valeur relativement plus élevée des flux commerciaux que le fait que les contingents AMF seront totalement éliminés. Des pertes importantes (là encore exprimées en pourcentage des exportations) seront encourues par le Cambodge, le Bangladesh, le Pakistan, le Sri Lanka et Maurice. Certes, certaines économies tributaires des préférences bénéficieront d'un accès exempt de droits aux marchés de l'UE ou des Etats-Unis au titre de régimes préférentiels tels que « Tout sauf les armes » (TSA) et l'AGOA en Afrique; néanmoins, l'utilité de ces régimes a été jusqu'ici limitée du fait de leur conception, et notamment à cause d'exigences restrictives en matière de règles d'origine.

Implications pour le développement

La mesure dans laquelle chaque Etat embrasse la mondialisation, encourage le libre échange et les investissements et explore des créneaux lucratifs sur le marché est très influencée par ses dotations et ses capacités économiques spécifiques. L'aptitude à identifier des nouveaux secteurs de croissance élevée à long terme et à réaffecter efficacement des facteurs de production afin de minimiser les coûts d'ajustement peut être gravement entravée par les handicaps cumulés dont sont victimes de nombreuses économies tributaires des préférences. Bon nombre d'entre elles doivent faire face à des faibles économies d'échelle, à des marchés de consommation réduits et à des coûts d'exploitation élevés ; elles sont aussi des importateurs nets de denrées alimentaires.

La combinaison de ces facteurs implique deux conséquences défavorables pour les économies tributaires des préférences. Tout d'abord, l'érosion des préférences peut entraîner une aggravation de leur instabilité économique et leur marginalisation au sein du commerce mondial. En pratique, de nombreux pays à coûts élevés manquent d'avantage comparatif 'opérationnel'; cela veut dire qu'il n'existe pas de bien ou de service qu'ils soient en mesure d'exporter, parce que leurs coûts de transaction ou leurs coûts de production réels sont trop élevés pour permettre des échanges quelconques sur une base commerciale. Si l'on prend les prix mondiaux comme une donnée établie et si l'on soustrait les coûts minimaux des échanges, il ne reste quasiment rien pour la valeur ajoutée et (dans certains cas) la subsistance. En l'absence de préférences commerciales ou de flux de devises non commerciaux, le pays peut se retrouver déconnecté de l'économie mondiale. Ensuite, les pertes de production et de recettes dans les économies en développement vulnérables peuvent avoir des impacts négatifs violents en termes de chômage et de pauvreté. Il est prévu que les secteurs du textile et des vêtements au Sri Lanka et au Bangladesh suppriment des emplois à la suite de l'arrêt progressif de l'AMF. Au Bangladesh, l'industrie du textile et des vêtements joue un rôle clef sur le marché du travail et pour assurer

des revenus aux pauvres ; en effet, elle emploie directement environ 1,8 million de personnes, soit près de 40 pour cent du secteur manufacturier, dont 90 pour cent de femmes.

Implications pour le système commercial multilatéral

Avec l'accession d'un grand nombre de nouveaux pays Membres en développement, l'OMC a abandonné son approche à deux niveaux pour créer une symétrie d'obligations entre les Membres de l'OMC. Depuis la conclusion du cycle d'Uruguay et l'avènement de l'engagement unique, de nombreuses économies tributaires des préférences font de plus en plus entendre leur voix pour défendre leurs intérêts dans les négociations commerciales multilatérales.

La disparition de préférences dans la mesure estimée plus haut, combinée aux handicaps économiques décrits ci-dessus, implique que l'intérêt de nombreuses économies tributaires des préférences ne concorde qu'imparfaitement avec le programme de libéralisation plus large du système commercial multilatéral. Tout d'abord, de nombreux petits États pauvres, tributaires des préférences, n'ont pas une taille de marché suffisante pour être attractifs pour les membres de l'OMC dont le marché est plus grand. La clef de voûte des négociations à l'OMC – une négociation réciproque aboutissant à un accès aux marchés mutuellement bénéfique – est aussitôt mise en question dès lors que bon nombre de ces pays sont structurellement désavantagés dans des négociations réciproques. Ensuite, les économies tributaires des préférences luttent pour affecter des ressources rares à la mise en œuvre d'anciens accords, sans même parler d'assumer les fardeaux budgétaires de nouveaux engagements.

Une conséquence aussi largement négative - \$1,72 milliard de pertes *annuelles* pour les producteurs des économies tributaires des préférences – quel que soit le contexte plus large d'amélioration du bien-être mondial moyen, menace de marginaliser de plus en plus les économies tributaires des préférences et de fragiliser le consensus portant sur la nécessité de continuer à réduire les obstacles au commerce mondial.

Comment aider les économies dépendantes des préférences? cadre proposé

Les précédents instruments destinés à aider les pays faisant face à des fluctuations de prix (tels que le STABEX) n'étaient pas adaptés aux besoins des économies tributaires des préférences. La plupart de ces instruments se concentraient généralement sur le lissage temporaire de la consommation ou l'atténuation des pressions à court terme sur la balance des paiements, la protection des bilans du secteur public et l'atténuation des fluctuations à l'échelle de l'ensemble de l'économie. Le

financement était généralement dirigé vers les réserves internationales de la banque centrale et destiné à fournir un soutien budgétaire au Ministère du gouvernement supervisant le secteur public correspondant, plutôt qu'à concentrer les ressources sur les domaines de croissance future potentielle. Appelés à choisir entre actions de prévention *ex ante* et actions d'atténuation *ex-post*, de nombreux instruments optaient en grande majorité pour ces dernières, ce qui créait un décalage massif entre allocations et besoins.

En réponse, l'étude du Secrétariat du Commonwealth propose un cadre composé de sept principes d'assistance aux pays frappés par l'érosion des préférences. Ces principes stipulent que le financement pour l'ajustement à l'érosion des préférences doit (le cas échéant):

1. venir s'ajouter aux engagements existants;
2. utiliser des instruments et des conditions de prêts qui encouragent les investissements, la croissance et l'amortissement de la dette tout en traduisant l'étendue et la nature à long terme de l'ajustement dans les pays en développement;
3. faciliter, pour le secteur privé et les entreprises du secteur public exploitées de manière commerciale, des investissements qui soient acceptables par les banques;
4. fournir des incitations claires à réaliser des améliorations compétitives lorsque la production existante est potentiellement compétitive à long terme, et la diversification dans des secteurs d'exportation non préférentiels lorsqu'elle ne l'est pas;
5. inclure une assistance technique adéquate afin d'accroître la capacité d'absorption pour de nouveaux financements et de nouveaux développements de projets parmi les investisseurs potentiels;
6. être déboursé dès que cela s'avère raisonnable *avant* de disposer des estimations quant aux pertes subies par ces économies, afin de garantir que des investissements dans la diversification et la compétitivité soient effectués *avant* que ne se produise un déplacement des prix relatifs; et
7. offrir un filet de sécurité destiné à atténuer les coûts sociaux de l'ajustement.

En s'appuyant sur ce cadre, l'étude du Secrétariat du Commonwealth propose un fonds à trois canaux où le canal du secteur privé facilite la création d'investissements, l'expansion, la restructuration ou la réhabilitation dans les secteurs d'exportation par le secteur privé (ou les entreprises du secteur public exploitées commercialement), y compris un système distinct de subventions uniques à l'appariement, au cas par cas, jusqu'à concurrence de 50% des coûts 'de transformation', déboursées directement aux investisseurs. Le financement sera axé sur les investissements destinés à l'exportation et

'acceptables pour les banques' dans les économies tributaires des préférences. Les secteurs entrant en ligne de compte incluront la plupart des secteurs productifs. Les investissements pouvant être retenus devront satisfaire à des critères de viabilité stricts pour les prêts, fixés par les prêteurs individuels, et seront concentrés sur les investisseurs publics et privés dans les économies tributaires des préférences. (Les pays éligibles sont ceux qui courent le risque de voir sensiblement diminuer leurs recettes, leur production et leur bien-être par suite de l'érosion des préférences).

Conclusions: comment aller au-delà du "bol de spaghettis"

Bien que les coûts de l'érosion des préférences soient souvent fortement concentrés, le moment et l'origine de l'assistance externe sont déterminés au coup par coup. En conséquence, les économies dépendant des préférences ont dû faire face à un "bol de spaghettis" (pour paraphraser Jagdish Bhagwati) ; elles ont été alourdies par l'existence de priorités multiples et souvent contradictoires propres aux donateurs, par des stratégies nationales, par des négociations bilatérales asymétriques et par des déblocages de fonds propres aux donateurs ou aux prêts qui arrivent souvent trop tard et dans des volumes insuffisants. Un cadre plus cohérent, clair et transparent – tel que celui suggéré par l'étude du Secrétariat du Commonwealth – pourrait présenter plusieurs avantages. Une évaluation analytique et objective de l'impact de l'érosion des préférences permettrait aux donateurs et aux bénéficiaires d'évaluer le coût et les avantages des régimes préférentiels dans les futurs cycles commerciaux. Un cadre tourné vers l'avenir susciterait une plus grande adhésion de la part des économies tributaires des préférences, puisque leurs efforts de prévention pour encourager l'investissement dans des secteurs non préférentiels seraient visiblement soutenus tant sur le plan politique que sur le plan financier.

Le cycle de négociations commerciales de Doha a été lancé en se fondant sur l'hypothèse que les besoins des pays en développement seraient explicitement incorporés dans le programme de négociation, et que tout accord conclu refléterait les véritables coûts et avantages de l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial. Un cadre harmonisé peut efficacement canaliser les ressources des donateurs pour créer des secteurs d'exportation diversifiés et durables dans les économies dépendant des préférences.

Notes

* Les auteurs sont respectivement Directeur adjoint du commerce et de l'intégration régionale et Consultant commandité par le Secrétariat du Commonwealth.

¹ Le présent article s'inspire d'une étude plus large intitulée "Preference-Dependent Economies and Multilateral Liberalization: Impacts and Options", préparée par le Dr Roman Grynberg et Sacha Silva à www.thecommonwealth.org/doha

Mise à jour sur les négociations APE

Melissa Julian, ECDPM

Comment la nouvelle Commission européenne va-t-elle négocier les APE avec les ACP?

Lors de leur première semaine en fonctions, les nouveaux Commissaires européens, au Commerce Peter Mandelson et au développement Louis Michel, ainsi que le Président de la Commission européenne (CE) José Manuel Barroso ont pris la parole à la réunion du Conseil des Ministres ACP qui s'est tenue en novembre à Bruxelles.¹ Considérées comme une première indication positive de la priorité accordée par la nouvelle CE au partenariat ACP-UE, leurs déclarations, ainsi que celles qui ont suivi², sont soumises à une analyse approfondie visant à évaluer les positions des Commissaires notamment eu égard aux accords de partenariat économique (APE) et au développement. Abordant une préoccupation majeure des pays ACP, le Commissaire Mandelson a déclaré qu'il veillerait à ce qu'aucune revendication inéquitable de réciprocité ne soit émise et a assuré qu'aucune libéralisation n'entrerait en vigueur tant que des programmes d'aide ciblés n'auront pas renforcé des capacités locales et que le cadre du développement économique ne soit mis en place. Le Commissaire Michel a indiqué que le coût de la mise en œuvre des APE était impossible à quantifier à ce stade des négociations, et que la question de leur financement ne pourrait être tranchée concrètement qu'après l'expiration du 9ème Fonds européen de développement (FED) (à savoir au titre de la prochaine enveloppe de financement de l'ACP).

Nécessité d'apporter un soutien au renforcement des capacités des pays ACP

Dans le contexte de l'accent mondial mis sur la réalisation des objectifs de développement du millénaire (ODM) et sur la concrétisation de la dimension du développement du Cycle de Doha de l'OMC, les négociations des APE seront étudiées de près afin de garantir qu'elles aient concrètement l'impact promis sur le développement. A cet égard, les gouvernements des pays ACP en particulier doivent être en mesure de montrer concrètement la valeur ajoutée apportée par les APE à leurs citoyens en termes de développement. Toutefois, il devient apparent que les APE ne pourront pas tenir leurs promesses en termes de développement sans l'assistance nécessaire au renforcement des capacités. Celle-ci doit s'attacher à améliorer l'aptitude des ACP à identifier des besoins et des stratégies, à préparer et à négocier des APE et à soutenir l'intégration régionale dans une première étape. Il est tout aussi nécessaire de soutenir les pays ACP afin qu'ils se préparent à la libéralisation par l'amélioration de leur

production, de leur offre et de leur capacité commerciale et puissent compenser les coûts d'ajustement ainsi qu'accroître leur capacité à attirer des investissements. Les ACP et l'UE mettent des ressources financières à disposition pour les négociations des APE et le soutien à l'intégration régionale. Des révisions à mi-parcours des Programmes indicatifs régionaux (PIR) seront entreprises cette année et donneront l'occasion de mobiliser le financement actuel au développement et d'identifier les domaines où un soutien sera requis lors de la prochaine Stratégie de soutien régional. Des ressources supplémentaires seront sans nul doute requises pour préparer la libéralisation des APE. L'attribution des ressources par la CE pour la période 2007-13 est sur le point d'être déterminée cette année. Le moment est venu d'avancer des arguments spécifiques pour les types et les montants de financement qui seront requis.

La question cruciale est de savoir comment garantir l'utilisation efficace et opportune du soutien fourni. Les capacités institutionnelles de la plupart des Etats et des organisations régionales ACP sont relativement faibles. Les nouvelles procédures FED/CE restent excessivement lourdes pour financer et mettre en œuvre les programmes de développement des capacités et des institutions. Les questions de mise en œuvre doivent être abordées afin qu'un soutien efficace puisse être fourni dans les délais voulus. Une approche particulièrement novatrice à cet égard fait actuellement l'objet d'un projet pilote relevant d'une enveloppe de 30 millions d'euros destinée au soutien de l'intégration régionale à l'AfO (Afrique orientale et australe) et à la préparation des négociations des APE. Le COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) fait actuellement l'objet d'un audit destiné à vérifier si ses propres procédures de mise en œuvre internes répondent aux normes internationales. Son résultat déterminera si ses procédures conviennent pour gérer le financement de la CE (ou s'il faudrait apporter de l'assistance afin de les actualiser avant de pouvoir les appliquer). Le soutien de la CE sera alors apporté par le biais d'un Accord de contribution qui donnera au COMESA la responsabilité de ce soutien et l'autonomie pour le gérer d'une manière plus efficace et plus durable. Tout au long de la mise en place de tous ces efforts de renforcement des capacités, le processus d'APE sera ralenti. Il peut s'avérer nécessaire d'harmoniser le rythme des préparations et celui des négociations.

Afrique centrale

La première réunion du Comité conjoint des négociateurs de haut niveau s'est tenue le 10 décembre à Bruxelles. Des discussions ont eu lieu sur la situation en matière d'intégration régionale. La réunion a accepté le cadre

indicatif d'un rapport devant être soumis à la réunion conjointe de négociation ministérielle prévue au terme de la première phase des négociations régionales vers la fin de cette année. Ce rapport indiquera l'état de l'intégration régionale et des politiques commerciales de la région et identifiera les besoins de mise en œuvre ultérieurs. Cela formera la base pour déterminer l'architecture du futur APE lors de la prochaine étape des négociations. Le Comité des négociateurs a décidé de lancer plusieurs études, avec comme thèmes prioritaires le potentiel d'exportation des Etats membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), les besoins de renforcement des capacités de production et l'impact des APE sur la compétitivité des économies des Etats membres. La réunion a accepté un calendrier indicatif et un plan d'action pour les négociations en 2005 et a créé quatre groupes de négociation techniques:

- Union douanière et facilitation du commerce
- Standardisation et mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)
- Questions liées au commerce
- Services et investissements.

Un cinquième groupe proposé par la CEMAC sur la question du renforcement des capacités de production, domaine qui relève, selon la CE, de la compétence de la task force de préparation régionale (TFPR), sera discuté plus en détails à la prochaine réunion.

Afrique de l'Ouest

Une réunion de négociation conjointe d'experts techniques d'Afrique de l'Ouest et de l'UE s'est tenue à Abuja les 20 et 21 décembre 2004. Comme en Afrique centrale, cette réunion a discuté d'un projet de cadre indicatif en vue d'un rapport sur l'état de l'intégration régionale qui sera soumis pour aval à la réunion des hauts fonctionnaires à Bruxelles du 1er au 4 février. La réunion a constitué des groupes de négociation techniques, adopté un projet de plan de travail de 2005 pour les négociations et décidé de réaliser une étude de compétitivité reprenant les mêmes lignes que l'étude de la CEMAC présentée plus haut. Un séminaire informel d'experts de l'Afrique de l'Ouest et centrale se tiendra à Bruxelles du 25 au 29 avril pour discuter de toutes les questions de négociation des APE ainsi que des résultats du travail des groupes techniques avec les fonctionnaires de la CE des divers services concernés.

la Communauté de développement d'Afrique australe

Une réunion de négociation formelle des ambassadeurs de la Communauté de dévelop-

pement d'Afrique australe (SADC) et de hauts fonctionnaires de la CE s'est tenue à Bruxelles le 7 décembre. Lors de cette réunion, un document cadre et un plan de travail ont été adoptés et des groupes de négociation ont été créés selon le même schéma que celui indiqué plus haut pour les autres régions d'Afrique. Le mandat a également été décidé et les membres de la TFPR ont été choisis. Des réunions techniques au niveau des experts sur les mesures SPS et les obstacles techniques au commerce (OTC) sont prévues pour février/mars alors que les prochaines négociations au niveau des ambassadeurs, précédées par la première réunion de la TFPR, sont fixées pour le mois de mars en Angola.

Afrique orientale et australe

Les Ministres de l'Afrique orientale et australe (AFOA) se sont rencontrés le 6 décembre à Lusaka pour faire le bilan des préparatifs en vue des négociations des APE. Les Ministres ont entre autres discuté des dimensions de développement des APE et ont décidé de réaliser deux études en vue d'évaluer le coût de la mise en œuvre des APE et de proposer des manières d'en atténuer les éventuels effets négatifs. Une session spéciale consacrée aux questions de développement sera organisée en Zambie, éventuellement en février, pour élaborer une stratégie et une série de programmes destinés à aider les Etats membres de l'AFOA à aborder l'élimination des contraintes liées à l'offre. Il y aura également des sessions spécialisées de l'AFOA sur les droits de la propriété intellectuelle (février/mars), l'agriculture et les mesures SPS (mars/avril).

Une réunion conjointe informelle pourrait se tenir en mars pour discuter de l'intégration régionale et du programme de politique générale des APE dans le but de parvenir à une position de compromis permettant à une discussion de politique générale sur les APE d'avoir lieu avant les négociations.

Pacifique

Une brochure spéciale intitulée "The Pacific ACP-EU Partnership - The Way Forward", préparée par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique³, met en lumière les défis uniques en matière de développement rencontrés par la région Pacifique des pays ACP (PACP), ses aspirations à un partenariat avec l'UE et des suggestions pour faire avancer positivement les négociations des APE. C'est la première région ACP à produire un tel document. Elle y propose une architecture d'APE spécialement adaptée pour refléter les contraintes en matière de capacités et les circonstances particulières des pays du Pacifique. Cette architecture consisterait en un accord cadre pour tous les Etats membres de la PACP, énonçant les principes devant régir la relation APE, y compris les principes gouvernant divers accords subsidiaires tels que ceux sur le commerce des marchandises, les

services et les investissements, qui contiendraient eux-mêmes des dispositions détaillées. Les pays PACP pourraient devenir partie à divers accords subsidiaires au fur et à mesure de l'accroissement de leurs capacités. Les Etats PACP se préparent à la réunion de l'équipe régionale de négociation du Pacifique (ERN) prévue pour les 20 et 21 janvier à Fidji. Les Ministres étudieront la composition et le mandat des groupes de négociation au niveau technique et à celui des négociateurs de haut niveau. Un calendrier de négociation sera également étudié. Un mandat détaillé sera discuté pour la TFPR. La réunion de l'ERN ouvrira la voie à la première réunion du groupe de travail technique devant se tenir à la mi-mars entre la PACP et l'UE en Papouasie Nouvelle-Guinée et qui discutera entre autres des objectifs des APE, des activités et exigences en matière de renforcement des capacités.

Caraïbes

Le Commissaire Mandelson a rencontré des Ministres du Commerce des Caraïbes à Georgetown le 6 janvier. Il a souligné son attachement à la formation de coalitions avec le groupe ACP sur les composantes de développement dans le cadre du Cycle de Doha, y compris sur une stratégie globale pour les membres de l'OMC les plus petits et les plus vulnérables. Mandelson a déclaré qu'un mécanisme serait établi pour "surveiller le déploiement de l'assistance de la CE destinée au développement et liée au commerce, vérifier continuellement si elle apporte ou non les bons résultats pour renforcer les capacités économiques locales".⁴

La première session de négociation technique du Forum des Caraïbes (CARIFORUM) et de la CE sur les questions d'accès aux marchés s'est tenue à Kingston, Jamaïque, les 17-18 décembre. Le CARIFORUM a donné une vue d'ensemble des mesures d'accès aux marchés inhérentes tant au CSME (Marché et économie uniques du CARICOM) qu'à l'accord de libre-échange (ALE) CARICOM-République dominicaine. La CE s'est montrée intéressée à comprendre la raison d'être des régimes préférentiels réservés aux pays les moins avancés désignés par le CARICOM. Les deux parties ont décidé d'échanger des informations sur un certain nombre de domaines spécifiques avant la prochaine session technique prévue pour janvier 2005. La deuxième réunion des négociateurs principaux CARIFORUM-CE s'est tenue à la Barbade le 12 novembre.⁵ L'ordre du jour comportait des discussions sur la coopération régionale du CARIFORUM et l'intégration ainsi que sur les capacités permettant de gérer l'ajustement. Selon la CE, la meilleure manière d'assurer l'intégration du CARIFORUM est de créer une union douanière. Le CARIFORUM

a toutefois signalé que les contours de son intégration régionale étaient déjà définis par l'ALE CARICOM-République dominicaine. Les parties ont en outre signé un Mémoire d'accord sur l'organisation interne de la TFPR conjointe. Les deux parties ont également étudié et accepté le calendrier des sessions de négociation jusqu'en septembre 2005. Des sessions techniques sur les aspects régionaux des services et des investissements, les questions liées au commerce et l'accès aux marchés seront convoquées avant la fin du prochain trimestre. Dans le cadre des efforts visant à renforcer la participation des mandants de la société civile régionale et le dialogue avec eux en ce qui concerne les négociations de l'APE entre le CARIFORUM et l'UE, un Réseau des acteurs non-étatiques (ANE) des Caraïbes a été lancé immédiatement après la réunion des négociateurs principaux.

Notes

¹Les discours du Président de la CE Barroso, du Commissaire au développement Michel et du Commissaire au commerce Mandelson, sont tous disponibles à l'adresse: <http://europa.eu.int>

²Mandelson, *The Independent* 27/12/04 <http://commentator.independent.co.uk/commentators/story.jsp?story=596116>, *The Guardian* 12/04: <http://www.guardian.co.uk>

³<http://www.forumsec.org.fj/docs>

⁴<http://trade-info.cec.eu.int>

⁵<http://trade-info.cec.eu.int>

Eclairage sur les Négociations

Publié par

- International Centre for Trade and Sustainable Development
Tél : + 41 22 917 84 92
E-mail : cbellmann@ictsd.ch
Web : www.ictsd.org



- European Centre for Development Policy Management
Tél : + 31 42 350 29 00
E-mail : tni@ecdpm.org
Web : www.ecdpm.org



Rédaction:

- Christophe Bellmann, Ricardo Meléndez-Ortiz et Yvonne Apea: ICTSD
- Sanoussi Bilal: ECDPM

Cette publication bimestrielle est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Royaume Uni (DFID) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)

Calendrier		Publications
OMC		
1-4 Février	Groupe de négociation sur l'accès aux marchés	Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, 2005, http://unmp.forumone.com/french.html
7-11 Février	Groupe de négociation sur l'agriculture	L'avenir de l'OMC haut de page: Relever les défis institutionnels du nouveau millénaire, 2005, http://www.wto.org/french/thewto_f/10anniv_f/10anniv_f.htm#futur
7 Février	Groupe de négociation sur la facilitation des échanges	Implications of the Removal of Quotas in Textiles and Clothing Trade, by Eckart Naumann, Dec. 2004, http://www.tralac.org/scripts/content.php?id=3268
7-9 Février	Conférence des services	Joint Report on the State of Play of Regional EPA Negotiations, by Alex Keck, Dec. 2004, http://www.tralac.org/scripts/content.php?id=3185
9 Février	Organe d'examen des politiques commerciales- Sierra Leone	The Export Performance of the South African Automotive Industry, by Mareike Meyn, Dec. 2004, http://www.tralac.org/scripts/content.php?id=3168
9 Février	Groupe de négociation sur la facilitation des échanges	Sequencing of EPAs Implementation Critical, by Andrew Allimadi, UN Economic Commission for Africa, Dec. 2004, http://www.uneca.org/eca_resources/news/121004trid.htm
10 Février	Comité sur le commerce dans les services financiers	Six Reasons to Oppose EPAs in their Current Form, by EPA Watch Civil Society entities, Nov. 2004, http://www.epawatch.net/documents/doc255_1.pdf
11 Février	Organe d'examen des politiques commerciales - Sierra Leone	Global Agricultural Trade and Developing Countries, World Bank, Nov. 2004 http://publications.worldbank.org/ecommerce/catalog/product?item_id=3829969
11 Février	Session spéciale du Comité de l'agriculture	The Coherence of Multi-Level Negotiations: Challenges for Developing Countries, by Sanoussi Bilal, UNU-CRIS e-Working Papers, November 2004, http://www.cris.unu.edu/pdf/WP%20BILAL%20SANOUSSI.pdf
11 Février	Conseil du commerce des services	Bilateral Investment Treaties and Development Policy Making, by Luke Eric Peterson, November 2004, http://www.iisd.org/publications/publication.asp?pno=658
14 Février	Le Comité des négociations commerciales	The Rush to Regionalism: Sustainable Development and Regional/Bilateral Approaches to Trade and Investment Liberalization by Aaron Cosbey, Simon Tay, and Hank Lim, November 2004, http://www.iisd.org/publications/publication.asp?pno=670
15-16 Février	Conseil général	A Sweeter Future? The Potential for EU Sugar Reform to Contribute to Poverty Reduction in Southern Africa, Oxfam Briefing Paper 70, November 2004, http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/trade/bp70_sugar.htm
16 Février	Sous-Comité sur le coton	WTO Trade Policy Reviews: European Communities, October 2004, http://www.wto.org/english/tratop_e/tpr_e/tp238_e.htm
17-18 Février	Comité des Accords régionaux	Economic Partnership Agreements Between Sub-Saharan Africa and the EU: A Development Perspective by Lawrence E. Hinkle and Maurice Schiff, World Economy, September 2004, http://econpapers.hhs.se/article/blaworld/v_3A27_3Ay_3A2004_3Ai_3A9_3Ap_3A1321-1333.htm
17 Février	Organe de règlement des différends	What Role for the EPAs in the Caribbean? by Michael Gasiorek and L. Alan Winters, World Economy, September 2004, http://econpapers.hhs.se/article/blaworld/v_3A27_3Ay_3A2004_3Ai_3A9_3Ap_3A1335-1362.htm
17-18 Février	Colloque sur les services	The Pacific ACP-EU Partnership - The Way Forward, by Pacific Islands Forum Secretariat, http://www.forumsec.org.fj/docs/Gen_Docs/Wayforward.pdf
21 Février	Conseil du commerce des services – Session extraordinaire	
<p>Toutes les réunions de l'OMC ont lieu à Genève. Veuillez prendre contact avec le Secrétariat pour confirmation des dates. (disponible également sur www.ictsd.org/cal)</p>		
ACP-UE		
1-3 Février	Réunion des Membres ACP du Bureau de l'Assemblée parlementaire paritaire	
1-3 Février	Réunion du bureau de l'assemblée parlementaire paritaire ACP-UE	
1-3 Février	Réunion des Commissions permanentes de l'Assemblée parlementaire paritaire	
20-25 March	Conférence Ministérielle sur le sucre, Kenya	
<p>A défaut d'indication, les réunions se tiennent à Bruxelles Secretariat ACP: tél: + (32 2) 743 06 00, fax: 735 55 73, e-mail: info@acpsec.org, Internet: http://www.acpsec.org/</p>		

